LA PLAINE DES PALMISTES

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 OCTOBRE 2026

Affaire 09-211026
Budget Principal de la Ville : demande d'admission en non-valeur des créances éteintes, listes numéros 503901813 et 551110513 transmises par le Service de Gestion Comptable

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 14 octobre 2026 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 18

Absents : 4

Procurations : 06

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : Mhedi MAURER

L'an deux mille vingt-six le VINGT-ET-UN OCTOBRE à DIX-HUIT HEURES le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS :
PAYET Johnny Maire
THIBURCE Héliette 4ème adjointe
RIVIERE Alain 5ème adjoint
DALLEAU Gina 6ème adjointe
PAYET Mickael 7ème adjoint
MOGALIA Mélissa 8ème adjointe
ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
FOSSY Bernard Conseiller Municipal
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
MAURER Mhedi Conseiller Municipal
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale

ABSENT(S) :
ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roseline Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal

PROCURATION(S) :
FAUSTIN Jean Yves 1er adjoint à PAYET Mickael
IGOUFE Sabine 2ème adjointe à PAYET Johnny
DAMOUR Jean Claude 3ème adjoint à RIVIERE Alain
JULIE Willy Conseiller Municipal à LEFLEM Bernard
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale à MOGALIA Mélissa
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale à PARIEL Myriam

LE MAIRE,

Johnny PAYET

Publicité faite le 30/10/2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20261021-DCM09-211026-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026

Affaire 09-211026

Budget Principal de la Ville : demande d'admission en non-valeur des créances éteintes, listes numéros 503901813 et 551110513 transmises par le Service de Gestion Comptable

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune ;
Vu les listes numéros 503901813 et 551110513 transmises le 19 août 2026 par le Service de Gestion Comptable de Saint-André ;

Le Maire rappelle que les créances irrécouvrables des taxes et produits correspondent aux titres émis par la commune mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. L'irrécouvrabilité des créances peut être soit temporaire dans le cas des créances admises en non-valeur, soit définitive dans le cas des créances éteintes.

En date du 19 août dernier, le Service de Gestion Comptable de Saint-André a transmis deux listes dans le cadre de la procédure d'admission en non-valeur de créances éteintes. Le montant total des titres concernés est de 4 755,52 €, soit 2 338,80 € pour la liste numéro 503901813, qui comporte 20 titres, et 2 416,72 € pour la liste numéro 551110513, qui en comporte 17.

Ces titres ont été émis entre les années 2006 et 2025 pour les plus récents, avec les motifs suivants :

- Surendettement et décision d'effacement de dette
- Clôture pour insuffisance d'actif sur redressement ou liquidation judiciaire

Les listes détaillant les titres concernés sont disposées en annexe au présent rapport :
- Annexe 1 : liste numéro 503901813, 20 titres, 2 338,80 €,
- Annexe 2 : liste numéro 551110513, 17 titres, 2 416,72 €.

Les crédits correspondants font l'objet d'une inscription à l'article 6542 (Créances éteintes), dans la décision modificative n°1 soumise à ce même Conseil.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **INVITE** les membres du Conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des 37 créances éteintes listées en annexes 1 et 2, pour un montant total de 4 755,52 €, selon les états établis par le Service de Gestion Comptable,
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'indisponibilité, l'élu délégué, à signer tout document relatif à cette demande.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES * LA REUNION *

Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20261021-DCM09-211026-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026

EDITION HELIOS
Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 19/08/2026
104002 SGC SAINT-ANDRE
06600 - LA PLAINE DES PALMISTES
Exercice 2026
Numéro de la liste 503901813
Type de liste : Créance éteinte
20 pièces présentes pour un total de 2 338,8

Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Objet pièce	Montant PEC	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2013	T-71642840013	588--	MOLLY Marie Suzelle	011	0,07	0,07	Surendettement et décision effacement de dette
2017	T-71605620013	588--	MOLLY MARIE SUZELLE N	EA1-redevances et vente d'eau	0,11	0,11	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-71613740013	588--	BLAGNAC Marie Evelyne	EA1-redevances et vente d'eau	12,92	12,92	Surendettement et décision effacement de dette
2016	T-71607260013	588--	BLAGNAC Marie Evelyne	EA1-redevances et vente d'eau	18,04	18,04	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-71625330013	588--	BLAGNAC Marie Evelyne	EA1-redevances et vente d'eau	25,94	25,94	Surendettement et décision effacement de dette
2016	T-71604140013	588--	MOLLY MARIE SUZELLE N	EA1-redevances et vente d'eau	60,13	60,13	Surendettement et décision effacement de dette
2013	T-71643930013	588--	MOLLY MARIE SUZELLE .	011	81,75	81,75	Surendettement et décision effacement de dette
2016	T-71594390013	588--	BLAGNAC Marie Evelyne	EA1-redevances et vente d'eau	85,76	85,76	Surendettement et décision effacement de dette
2016	T-71599350013	588--	DOUROUGUIN SOPHIE Nc	EA1-redevances et vente d'eau	112,41	112,41	Surendettement et décision effacement de dette
2017	T-71608360013	588--	BLAGNAC Marie Evelyne	EA1-redevances et vente d'eau	114,99	114,99	Surendettement et décision effacement de dette
2015	T-71647080013	588--	MOLLY Marie Suzelle	011	117,98	117,98	Surendettement et décision effacement de dette
2022	T-405	7067-213-	BLAGNAC Marie-Evelyne	102-AUTRES PRODUITS	119,00	119,00	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-71613740013	588--	BLAGNAC Marie Evelyne	EA1-redevances et vente d'eau	129,28	129,28	Surendettement et décision effacement de dette
2015	T-71591990013	588--	MOLLY Marie Suzelle	EA1-redevances et vente d'eau	130,00	130,00	Surendettement et décision effacement de dette
2014	T-71646940013	588--	MOLLY Marie Suzelle	011	142,38	142,38	Surendettement et décision effacement de dette
2017	T-71599200013	588--	BLAGNAC Marie Evelyne	EA1-redevances et vente d'eau	178,43	178,43	Surendettement et décision effacement de dette
2015	T-71601170013	588--	GRONDIN Sophie	EA1-redevances et vente d'eau	181,52	181,52	Surendettement et décision effacement de dette
2025	T-749	7067-281-	PERRAULT Aurelie Mari	83-CANTINE ENFANTS	231,20	231,20	Surendettement et décision effacement de dette
2023	T-549	7067-213-	BLAGNAC Marie Evelyne	83-CANTINE ENFANTS	232,90	232,90	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-71625330013	588--	BLAGNAC Marie Evelyne	EA1-redevances et vente d'eau	363,99	363,99	Surendettement et décision effacement de dette
				TOTAL		**2 338,80**	

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20261021-DCM09-211026-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026